

Compte rendu de la séance du 14 janvier 2026

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Représentés : Thierry MARTIGNAC représenté par Hervé LANDES

Absents et excusés :

Secrétaire de la séance : Isabelle LAMPLE

Ordre du jour :

- **Délibérations:**
 - Nomination d'un/e secrétaire de séance et approbation du compte rendu de la séance précédente,
 - Demande de subventions pour la réhabilitation de l'ancienne école:
 - Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux 2026 (DETR),
 - Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales 2026 (FAST - logement),
 - Fonds de Concours Cauvaldor 2026,
 - Région Occitanie 2026 (Accessibilité - énergétique - logement)
 - Fonds européen : Leader
 - Conventionnement du logement de l'école

- **Questions et informations diverses**

Délibérations du conseil :

- **Nomination d'un/e secrétaire de séance et approbation du compte rendu de la séance précédente**

Vu l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du 01-07-2022 indiquant que le conseil municipal, en début de séance, nomme un/e secrétaire de séance et arrête le compte rendu de la séance précédente,

Mme la Maire ayant proposé Mme Isabelle Lample pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, celle-ci les a acceptées.

Mme la Maire présente le compte rendu de la séance du 04-12-2025; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : adopté

- Demande de subvention - DETR 2026 - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention - FAST - Département du Lot - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention Logement - Département du Lot - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention mise en accessibilité - Région Occitanie - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention Rénovation énergétique - Région Occitanie - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention logement - Région Occitanie - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention Fonds européen LEADER - Région Occitanie - Réhabilitation de l'ancienne école communale
- Demande de subvention -Fonds de Concours - Réhabilitation de l'ancienne école communale

ANNULENT ET REMPLACENT LES DELIBERATIONS PRECEDENTES

Vu la délibération n° DE-2025-026 en date du 13 novembre 2025 permettant d'approuver le lancement de l'opération de Réhabilitation de l'ancienne école communale en logement et salle de réunion,

Considérant que ce projet a pour but de restaurer cet ancien bâtiment communal. Le rez de chaussée accueillera une salle communale, une salle pour ranger les archives de la commune et des toilettes. L'étage sera aménagé afin d'accueillir un logement (composé d'un séjour / cuisine, une salle de bain et deux chambres) qui sera mis à la location. Les travaux seront réalisés en harmonie avec l'architecture du lieu tout en respectant les normes relatives à la consommation énergétique et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La collectivité sera accompagnée d'un maître d'œuvre dans ce projet.

Le nouveau logement ainsi créé permettra d'accueillir une nouvelle famille sur le territoire de la commune.

Dans ce contexte, Mme la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement qui s'établit comme suit:

	Montant HT	Montant TTC
- Etudes (diagnostics énergétiques, immobilier, étude géotechniques...)	5 405,00	6 306,00
- Assainissement	95,00	95,00
- Géomètre	820,00	984,00
- Notaire	1 100,00	1 100,00
- Honoraires MOE	38 876,65	46 651,98
- Travaux	369 080,85	442 897,02
- Bureaux de contrôle (CT et SPS)	6 800,00	8 160,00
- Panneaux photovoltaïques	10 000,00	12 000,00
TOTAL	432 177,50	518 194,00

Subventions sollicitées:

	Base de calcul	Taux en %	Montant
DETR - Etat	432 177,50	30	129 653,25
DEPARTEMENT:			
- Logement		1,38	6 000,00
- FAST (20%)	292 693,78	13,54	58 538,76
Fonds de concours CAUVALDOR		11,56	50 000,00
Région Occitanie			
- Logement		4,1	17 600,00
- Mise en Accessibilité (25%)	43 484,42	2,51	10 871,11
- Rénovation énergétique (25%)	89 562,66	5,18	22 390,67
Fonds Européen - LEADER		4,62	20 000,00
Autofinancement	432 177,50	27,11	117 123,72
Total		100	432 177,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Décide de solliciter les aides citées en titre auprès des différentes collectivités,
- Autorise Mme la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents utiles de ce projet.

Résultat du vote : adopté

• **Conventionnement du logement de l'école:**

Délibération ajournée.

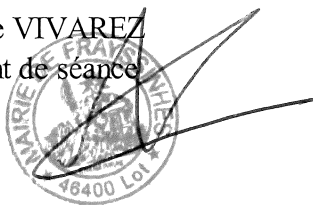
Le conseil municipal approuve le principe de conventionner le logement qui sera créé à l'ancienne école communale. Ce conventionnement sera réalisé avec les services du Département compétents.

Questions diverses:

Le conseil municipal réfléchit à sa participation ou non à la manifestation du Ciné belle étoile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Claudine VIVAREZ
Président de séance



Isabelle LAMPLE
Secrétaire de séance